

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00897
Numéro SIREN : 835 337 643
Nom ou dénomination : 123 PAUSE

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 656

Designation de l'entreprise		123 PAUSE		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS		94100 SAINT MAUR DES FOSSES			
Numéro SIRET *		8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8		CERTIFIÉ CONFORME Ji Ying			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31/12/2020			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	7 041	030	2 555	4 486
	Immobilisations financières * (1)		040	1 000	042		1 000
	Total I (5)		044	8 041	048	2 555	5 486
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070			
		Autres * (3)	072	142	074		142
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	1 974	086		1 974
	Charges constatées d'avance *		092	93	094		93
	Total II		096	2 210	098		2 210
	Total général (I + II)		110	10 251	112	2 555	7 696
PASSIF				Exercice N 1	NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131)	132	
	Report à nouveau			134		-5 974	
	Résultat de l'exercice			136		-1 351	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		-5 326	
	Provisions pour risques et charges			154	Total II		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :			169)	172	13 023
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		13 023		
Total général (I + II + III)			180		7 696		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire l'article 302 septies
Abis du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise 123 PAUSE

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services		217		218	9 662
	Production stockée * <i>(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</i>				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	6 205	
	Autres produits				230	2 702	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	18 569	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
		Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	133		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : <i>(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)</i>				242	10 802		
Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	665	244	671		
Rémunérations du personnel*				250	396		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 105		
Dotations aux amortissements*				254	975		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	12	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	18 097		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	472		
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes <i>(art. 217 octies)</i>		347		300	1 824	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles <i>(art. 39 quinquiés D)</i>		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-1 351		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312			
				314	1 351		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires <i>(art. 39-4 C. G. I.)</i> et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* <i>(Cf page 7 de la notice 2033.MOT-SD)</i>			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	330	1 478	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration) <i>(art. 239 sexies D)</i>	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles <i>(44 sexes)</i>		986	ZFU-TE <i>(44. octies et octies A)</i>	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté <i>(44 septies)</i>		981	JEI <i>(44. sexes A)</i>	989			
ZRD <i>(44. terdecies)</i>		127	ZRR <i>(44. quinderces)</i>	138			
Bassin d'emploi à redynamiser <i>(art. 44 duodécies)</i>		991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG <i>(44. quaterdecies)</i>		345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD <i>(art. 44 sexdecies)</i>		992	Zone de développement prioritaire	993			
Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit			346		350
		- art. 39 decies			655		6 205
		- art. 39 decies A			643		
		- art. 39 decies B			645		
	- art. 39 decies C			647			
	- art. 39 decies D			648			
	- Simulateur de conduite <i>(art. 39 decies E)</i>			641			
	- art. 39 decies F			990			
- art. 39 decies G			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354	6 078	
Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables: *		6 116 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372	6 078	

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE					Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	6 116	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982b		
Nombre d'opérations sur l'exercice						982t		
Déficits imputés						983		
Déficits reportables						984	6 116	
Déficits de l'exercice						860	6 078	
Total des déficits restant à reporter						870	12 194	
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C								
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI						995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)						996		
IV DIVERS								
Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI			325			381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Données en nombre de mois <input type="text" value="12"/>
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

Logiciel M/T/E

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PAUSE

ADRESSE (voie) 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL 94100 VILLE SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique JI Prénom(s) YING
 Nom marital BRUNOIS % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 01/03/1968 N° Département 99 Commune LIAONING Pays CN
 Adresse : N° 12 Voie GODEFROY
 Code Postal 75013 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

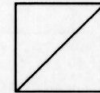
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 123 PAUSE

ADRESSE (voie) 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL 94100 VILLE SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2021
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2020 Et clos le 31/12/2020

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case

A IDENTIFICATION

Adresse du siège social

Désignation, SIRET, dresse de la société :
123 PAUSE
16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
83533764300018

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

N° Téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal
Bénéfice imposable à 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit 6 078
Bénéfice imposable à 15% Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérés (art. 238 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zonnes Franches Urbaines - Territoire entrepreneur Zone de développement prioritaire Art. 44 septies
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zonnes franches d'activités Art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Autres dispositifs
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré PV exonérées relevant du taux à 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de ce t'état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe

Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour sousscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

N° ID. fiscale :

N° ID. fiscale :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE

ECF : Nom et adresse du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S

Nom et adresse du conseil :

SAS COMAN
70 AVENUE D'IVRY

75013 PARIS

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : Lieu : SAINT MAUR DES FOSSES

Qualité et nom du signataire :

JI YING

PRESIDENTE

CGA

Viseur Conventionné

Tél :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

123 PAUSE

Désignation de l'entreprise

31/12/2020

et Date de clôture de l'exercice

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputées sur les PVL de l'exercice MVLT réalisées au cours de l'exercice MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE

ou exercice

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE

du : 01/01/2020

Adresse : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100

SAINTE MAUR DES FOSSES au : 31/12/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire JI YING PRESIDENTE		À SAINT MAUR DES FOSSES le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		123 PAUSE		
N° d'identification (SIRET)		83533764300018	Exercice social	
			31/12/2020	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.				

CERTIFIÉ
CONFORMÉ

123 PAUSE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 €
Siège social : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS,
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS
RCS N° 835 337 643 CRETEIL

JY Ying

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31/08/2021

Madame Ying BRUNOIS, dûment habilitée à l'effet des présentes, associée unique.

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été établis par le Président associée unique ;

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise des comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique constate l'existence d'un déficit de 1 351 euros qu'elle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, avec ancien solde de report à nouveau débiteur 5 974 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 7 325 euros

J Y

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'elle n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique prend acte de ce qu'il n'a pas été conclu, au cours de l'exercice écoulé, de conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce entre la Société et son Président, son associé unique ou une société le contrôlant.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Ying BRUNOIS

Ji Ying